

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Sommaire des annexes	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC** la «fédération», qui comprennent le bilan au **31 mars 2025**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fédération au **31 mars 2025**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La fédération tire des produits d'affiliations individuelles et de frais d'inscriptions dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la fédération et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, à l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le **31 mars 2025** et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au **31 mars 2025** et au 31 mars 2024 et de l'actif net au 1er avril 2024 et au **31 mars 2025** et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

3090, boulevard le Carrefour, bureau 510, Laval (Québec) H7T 2J7

Téléphone : 450-689-1606 | Télécopieur : 450-666-5927

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beaulieu Dussan s.e.n.c.r.l.¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 8 août 2025

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS (note 8)		
Fonctionnement - Annexe A	192 342	167 399
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	6 501	8 719
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	68 287	42 883
Élite - Annexe D	205 492	199 648
	<u>472 622</u>	<u>418 649</u>
CHARGES		
Fonctionnement - Annexe A	170 648	180 207
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	11 845	8 604
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	68 420	51 852
Élite - Annexe D	204 617	239 083
MEES - Subvention périmée (2023-2024) retournée au Fonds consolidés	52 135	-
	<u>507 665</u>	<u>479 746</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(35 043)</u>	<u>(61 097)</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

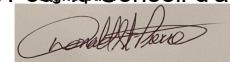
	Investi en immobilisations corporelles	Affecté Placements Sports et Loisirs (note 10) \$	Affecté Élite	Affecté à la réserve CHAN \$	Non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 407	14 745	200 462	1 632	146 338	376 584	437 681
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	875	-	(35 918)	(35 043)	(61 097)
Investissements en immobilisations corporelles	(3 355)	-	-	-	3 355	-	-
Affectation d'origine interne (note 9)	-	4 601	-	74	(4 675)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>10 052</u>	<u>19 346</u>	<u>201 337</u>	<u>1 706</u>	<u>109 100</u>	<u>341 541</u>	<u>376 584</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

BILAN AU 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	382 288	405 909
Placements temporaires (note 3)	1 706	1 632
Débiteurs	486	4 464
Subvention à recevoir	128 442	116 713
Frais payés d'avance	<u>2 946</u>	<u>2 705</u>
	515 868	531 423
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>10 052</u>	<u>13 407</u>
	<u><u>525 920</u></u>	<u><u>544 830</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	121 315	99 225
Revenus perçus d'avance	5 218	7 675
Apports reportés (note 7)	<u>57 846</u>	<u>61 346</u>
	184 379	168 246
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	10 052	13 407
Affecté - Placements Sports et Loisirs	19 346	14 745
Affecté - Élite	201 337	200 462
Affecté à la réserve CHAN	1 706	1 632
Non affecté	<u>109 100</u>	<u>146 338</u>
	341 541	376 584
	<u><u>525 920</u></u>	<u><u>544 830</u></u>

Pour le Conseil d'administration,



A1BFE540EC6845A...

, administrateur Donald St-Pierre

Signé par :



2594A84DCF35471...

, administrateur Alexandre Vachon

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(35 043)	(61 097)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 355</u>	<u>2 402</u>
	<u>(31 688)</u>	<u>(58 695)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	3 978	3 670
Subvention à recevoir	(11 729)	(45 498)
Frais payés d'avance	(241)	1 849
Créditeurs	22 090	(7 545)
Revenus perçus d'avance	(2 457)	7 675
Apports reportés	<u>(3 500)</u>	<u>(3 643)</u>
	<u>8 141</u>	<u>(43 492)</u>
	<u>(23 547)</u>	<u>(102 187)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(14 361)
Acquisition de placements	(74)	(25)
Disposition de placements	<u>-</u>	<u>228 862</u>
	<u>(74)</u>	<u>214 476</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 621)	112 289
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>405 909</u>	<u>293 620</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>382 288</u></u>	<u><u>405 909</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec le 12 juin 1974. Les objectifs sont d'assurer la promotion et le développement du sport de l'haltérophilie au Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les inscriptions et affiliations sont constatés à titre de produits au pro-rata dans l'exercice auquel ils se rapportent.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire, incluant les découverts bancaires et les épargnes à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les épargnes à terme que la Fédération ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Évaluation des instruments financiers

La FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des titres à revenu fixe cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire à la période indiquée ci-dessous.

	<u>Période</u>
Équipements	5 ans

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

			<u>2025</u>	<u>2024</u>
			\$	\$
3. PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Caisse populaire Desjardins du Cœur-de-l'Île				
(1) Épargne à terme, 2,30 % (2024 : 4,50 %), échéant le 27 juin 2025			<u>1 706</u>	<u>1 632</u>
(1) Affecté à la réserve CHAN				
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			<u>2025</u>	<u>2024</u>
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	<u>19 188</u>	<u>9 136</u>	<u>10 052</u>	<u>13 407</u>
5. FACILITÉ DE CRÉDIT				
La Fédération possède une carte de crédit avec une limite de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 13,45 %.				
6. CRÉDITEURS			<u>2025</u>	<u>2024</u>
			\$	\$
Fournisseurs et frais courus			<u>109 241</u>	95 746
Salaires, vacances et charges sociales à payer			<u>12 074</u>	<u>3 479</u>
			<u>121 315</u>	<u>99 225</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	61 346	64 989
Apports utilisé au cours de l'exercice	<u>(3 500)</u>	<u>(3 643)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>57 846</u>	<u>61 346</u>
Représentés par :		
MEES		
Mise en œuvre - Projet synergique	53 146	53 146
Développement des officiels	4 700	4 700
Autres	<u>-</u>	<u>3 500</u>
	<u>57 846</u>	<u>61 346</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
8. ANALYSE DES PRODUITS		
Le total des produits inclus dans chacun des projets se répartit comme suit :		
Opérations régulières		
Subvention - MEES - Programme de soutien aux fédérations sportives	118 442	97 290
Subvention et dons - Placements Sports et Loisirs (note 10)	5 751	3 745
Subvention - PSES	7 500	-
Opérations		
Ventes diverses	3 184	1 719
Affiliations (individuelles et clubs)	51 868	50 737
Billetterie - Gala	4 197	-
Intérêts	8 900	11 783
Frais d'inscriptions	60 899	47 362
Camps d'entraînements	3 588	-
Sanctions	2 801	4 240
Autres	-	2 125
	<u>267 130</u>	<u>219 001</u>
Élite		
Subvention - MEES (préparation des équipes)	94 177	102 177
Subvention - MEES - Engagement d'entraîneurs	55 474	64 572
Subvention - MEES - Autres	3 500	-
Projet synergique - MEES	-	3 643
Subvention - MEES - Coordonnateur développement des entraîneurs (INSQ)	-	10 800
Championnats Canadiens	52 341	18 456
	<u>205 492</u>	<u>199 648</u>
	<u>472 622</u>	<u>418 649</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter la somme suivante :

	<u>2024</u>	Utilisation/ <u>Réaffectation</u>	<u>2025</u>
	\$	\$	\$
Placements Sports et Loisirs (note 10)	<u>14 745</u>	<u>4 601</u>	<u>19 346</u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

10. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par la fédération un appariement pourra atteindre jusqu'à 435 % de ce montant (435 % en 2024).

Au cours de l'exercice, la fédération a recueilli un montant de **1 075 \$** (875 \$ en 2024) en dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement de **4 676 \$** (2 870 \$ en 2024). En vertu de ce programme, la fédération cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2025

11. ENGAGEMENT

Bail

La Fédération s'est engagée en vertu d'un bail à long terme, à la Maison du loisir et du sport, échéant en juillet 2037, à verser un loyer total minimum de 10 788 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

2025	899 \$
2026	899
2027	899
2028	899
2029	899

12. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2025.

Risque de crédit

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Pour les subventions à recevoir, la Fédération évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC

SOMMAIRE DES ANNEXES 31 MARS 2025

Fonctionnement - Annexe A	16
Vie démocratique, information et formation - Annexe B	17
Régie et organisation de compétitions - Québec - Annexe C	18
Élite - Annexe D	19

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC**FONCTIONNEMENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

Annexe A

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
MEES - Programme de soutien aux fédérations sportives	118 442	97 290
Subvention et dons - Placements Sports et Loisirs (note 10)	5 751	3 745
Affiliations individuelles	43 975	43 340
Ventes diverses	3 184	1 719
Affiliation clubs	7 893	7 397
Billetterie - Gala	4 197	-
Intérêts	8 900	11 783
Autres	-	2 125
	<u>192 342</u>	<u>167 399</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	103 241	83 310
Téléphonie	814	1 099
Loyer - Maison du loisir et du sport (note 11)	750	899
Frais de représentation	1 506	1 353
Internet et service informatique	3 658	5 232
Poste et messagerie	454	469
Honoraires professionnels	26 080	39 270
Équipement	1 716	10 962
Formation	213	130
Assurances	7 167	7 181
Location d'entrepôt	2 429	1 811
Cotisations	3 452	8 122
Outils promotionnels	2 546	14 382
Équipement et fournitures de bureau	325	1 633
Gala	9 809	-
Taxes	-	38
Frais bancaires	6 488	4 316
	<u>170 648</u>	<u>180 207</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>21 694</u></u>	<u><u>(12 808)</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC**VIE DÉMOCRATIQUE, INFORMATION ET FORMATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

Annexe B

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Inscriptions		
Stages d'entraîneurs	2 261	7 219
Stages d'officiels	652	1 500
Camps d'entraînements	<u>3 588</u>	<u>-</u>
	<u>6 501</u>	<u>8 719</u>
CHARGES		
Déplacements et hébergement du CA	1 899	1 953
Déplacements de l'Assemblée annuelle	407	1 119
Déplacements - Comité	<u>544</u>	<u>108</u>
	<u>2 850</u>	<u>3 180</u>
STAGES D'ENTRAÎNEURS	<u>8 455</u>	<u>2 695</u>
STAGES D'OFFICIELS	<u>540</u>	<u>2 729</u>
	<u>11 845</u>	<u>8 604</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(5 344)</u>	<u>115</u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC**RÉGIE ET ORGANISATION DE COMPÉTITIONS - QUÉBEC
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

Annexe C

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Frais d'inscriptions	57 986	38 643
Subvention - PSES	7 500	-
Sanctions	<u>2 801</u>	<u>4 240</u>
	<u>68 287</u>	<u>42 883</u>
CHARGES		
Aide organisation de compétitions	44 831	26 051
Déplacements et hébergements des officiels	14 818	21 020
Médailles et trophées	5 416	2 379
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 355</u>	<u>2 402</u>
	<u>68 420</u>	<u>51 852</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(133)</u></u>	<u><u>(8 969)</u></u>

FÉDÉRATION D'HALTÉROPHILIE DU QUÉBEC**ÉLITE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

Annexe D

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
MEES - Préparation des équipes	94 177	102 177
Championnats Canadiens	52 341	18 456
MEES - Engagement d'entraîneurs	55 474	64 572
MEES - Autres	3 500	-
MEES - Mise en œuvre - Projet synergique	-	3 643
MEES - Coordonateur développement des entraîneurs (INSQ)	-	10 800
	<u>205 492</u>	<u>199 648</u>
CHARGES		
Compétitions internationales	45 435	67 240
Championnat Canadien sénior	28 248	39 748
Championnat Canadien junior	52 828	33 989
Camps d'entraînements	21 865	15 891
Engagement d'entraîneurs	55 474	64 572
Projet synergique	-	3 643
Coordonateur développement des entraîneurs	767	14 000
	<u>204 617</u>	<u>239 083</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>875</u></u>	<u><u>(39 435)</u></u>